

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 8 décembre 2022**

**Rapporteur :  
Madame Forough-Léa  
DADKHAH**

**N° 6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2022 (accusé de réception du 14/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Office de tourisme Quimper Cornouaille : subvention d'investissement pour l'office de tourisme de Locronan et avenant à la convention d'objectifs 2022-2023**

**Dans le cadre du déménagement de l'office de tourisme de Locronan, il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 80 000 € pour l'aménagement du nouveau local, et, en raison du retard pris dans les travaux et donc de l'ouverture plus tardive de l'office de tourisme, de ne verser qu'un douzième des 50 000 € supplémentaires budgétés et votés par le conseil communautaire.**

\*\*\*

L'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille a souhaité améliorer l'accueil et l'information des touristes à Locronan en bénéficiant d'un local plus adapté à la fréquentation de la commune, plus accessible, situé sur la place du village. Le déménagement de l'Office de tourisme a nécessité l'engagement de la collectivité pour financer des travaux et des coûts de fonctionnement supplémentaires pour l'Office de tourisme.

Le choix et l'installation du mobilier (banque d'accueil, outils numériques, etc.) relevant de l'Office de tourisme, s'élèvent à environ 80 000 €. Il est proposé au bureau communautaire le versement d'une subvention d'investissement de 80 000 € prévus au budget 2022.

Parallèlement, la convention d'objectifs 2022-2025 passée entre Quimper Bretagne Occidentale et l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille prévoit le versement d'une subvention annuelle composée d'une part fixe et d'une part variable. Sur les 510 000 € de part fixe, 50 000 € sont dédiés au fonctionnement du nouvel office de tourisme de Locronan. Les travaux d'aménagement de ce dernier ayant pris du retard, son ouverture est prévue pour décembre 2022. Il est proposé d'établir un avenant à la convention pour le versement en 2022, d'1/12ème des 50 000 €, à savoir, 4 167 €. La part fixe, de la subvention de fonctionnement pour l'année 2022 serait donc réduite de 45 833 € pour atteindre 464 167 €.

\*\*\*

Mesdames Isabelle ASSIH, Valérie HUET MORINIERE, Véronique PLOUHINEC, Claire LEVRY-GERARD et messieurs Jean-Luc LECLERCQ, David LESVENAN, Daniel LE BIGOT, Dominique LE ROUX, Erwan CROUAN, Raymond MESSENGER étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (43 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'attribuer une subvention d'investissement de 80 000 € prévue au budget ;
- 2 – d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs 2022-2025 ;
- 3 – de verser le solde de la part fixe en déduisant les 11/12<sup>e</sup> des 50 000 € destinés au fonctionnement du nouvel office de tourisme de Locronan.